

Dixième Inter AMAP® Béarn



25 septembre 2009
Centre La Pépinière à Pau, 18h

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Où en sont nos pratiques par rapport à la Charte des AMAP ?

De quelles garanties pouvons-nous nous doter pour rester au plus près des objectifs qui ont donné naissance à cette Charte des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne?



Dixième Inter AMAP® Béarn

Commentaires pendant l'inter Amap



Commentaires de la partie “Données Générales” du questionnaire

- choix importants sur la fin 2008 / début 2009

allongement de la durée des contrats, préparation de nouveaux contrats avec de nouveaux producteurs, création de site internet, augmentation du nombre d'adhérents, organisation de l'équipe de coordination, des permanences aux distributions, changement de maraîcher

- projets futurs de l'Amap

recherche de maraîchers, augmentation du nombre de contrats légumes, essaimage de nouveaux groupes, contacts de nouveaux producteurs, nouveaux adhérents, recherche de locaux pour l'Amap, transmission des valeurs de l'Amap à tous les adhérents

Dixième Inter AMAP® Béarn



Résultats de 26 retours d'enquêtes sur les 34 AMAP
du Béarn (76 % de retours)

1. FONCTIONNEMENT DE L'AMAP

Participation des consommateurs à l'AMAP et responsabilisation d'un maximum de membres

... aux distributions

oui / non

les amapiens prennent-ils en charge la distribution ?	21	5
bonne rotation ?	17	4
lien avec association pour produits non récupérés ?	15	10
responsabilisation pour gérer les absences ?	14	10

Dixième Inter AMAP® Béarn

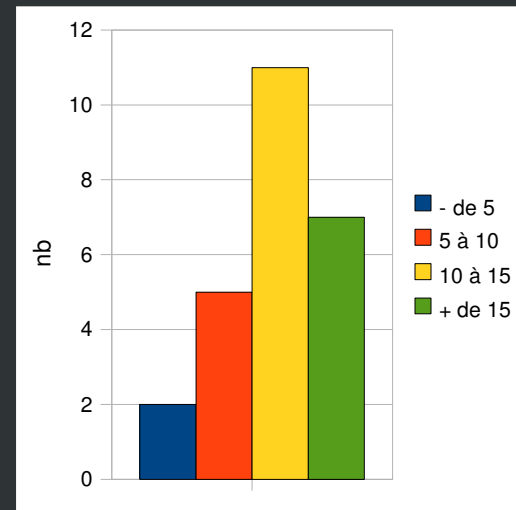
1. FONCTIONNEMENT DE L'AMAP



... à la vie de l'association loi 1901

20 associations de fait / 6 associations déclarées (dont 4 mentions de la marque déposée AMAP à l'INPI n° 033 239 886, enregistrée le 04/08/2003 - Valable 10 ans - Marque nationale, Marque communautaire)

Combien de personnes font fonctionner l'AMAP ?

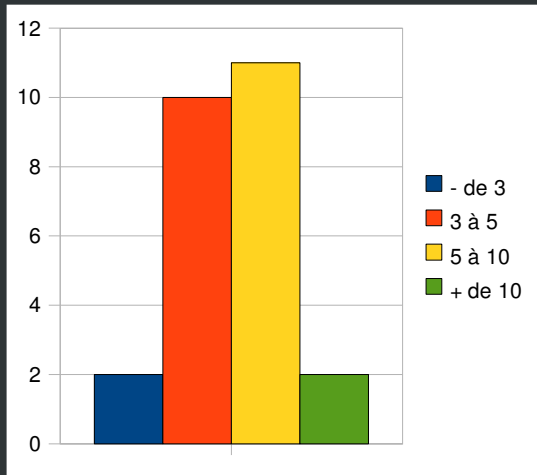


Dixième Inter AMAP® Béarn



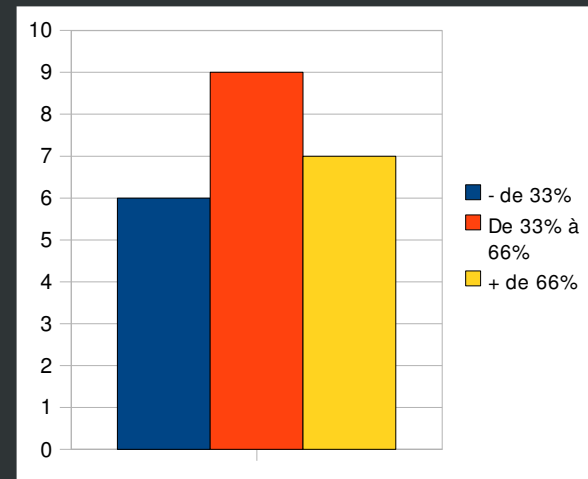
1. FONCTIONNEMENT DE L'AMAP

Nombre de réunions
du comité / an



AG à chaque renouvellement de contrats ?
17 oui / 9 non

Taux de participation aux assemblées :



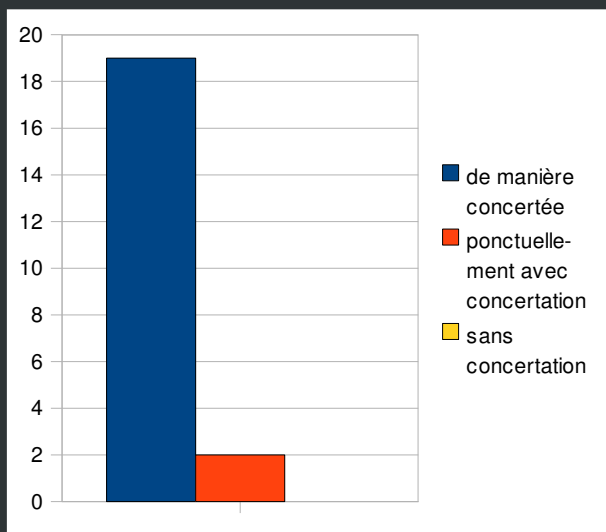
Dixième Inter AMAP® Béarn

1. FONCTIONNEMENT DE L'AMAP

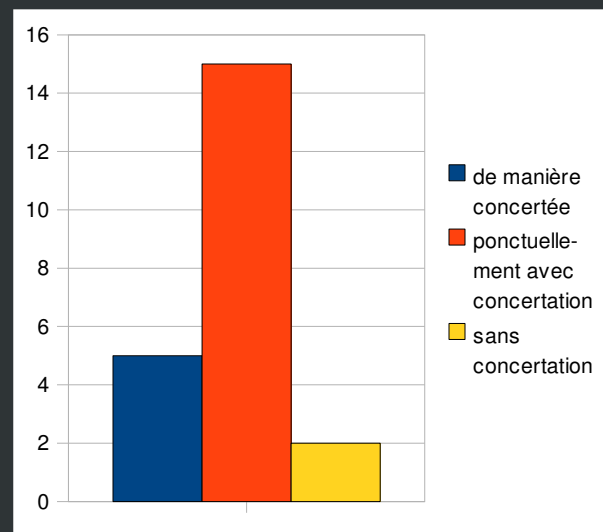


Prise de décisions relatives à la vie de l'AMAP :

Au niveau du comité



Au niveau de l'ensemble des amapiens



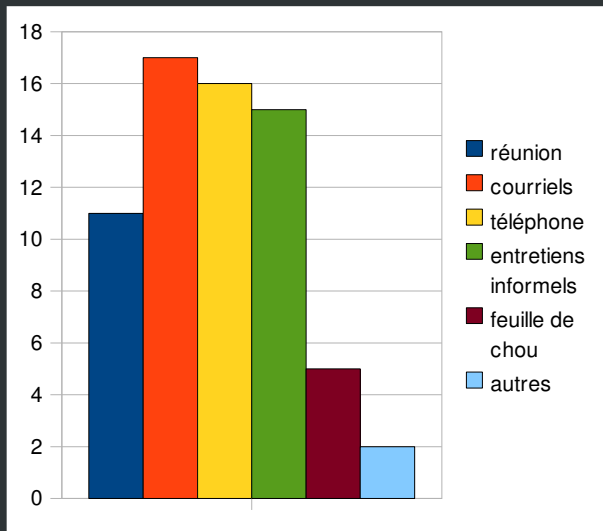
Dixième Inter AMAP® Béarn



1. FONCTIONNEMENT DE L'AMAP

Information, implication, concertation avec les producteurs dans la gestion de l'AMAP

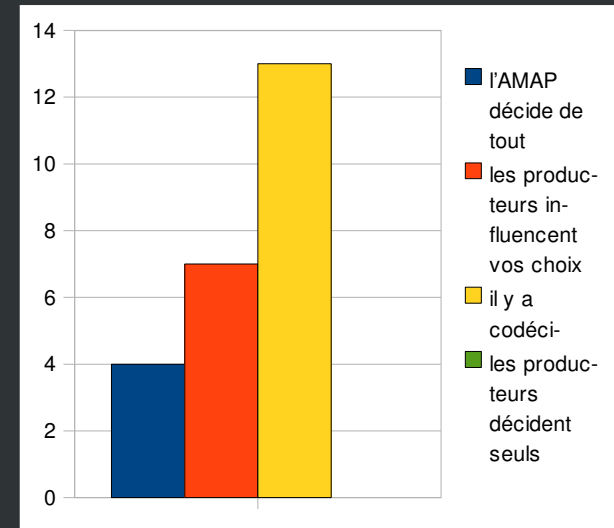
Moyens d'information auprès des producteurs



Invitation des producteurs aux AG de l'AMAP : 23 oui / 1 non

Consultation des producteurs concernant les décisions de l'AMAP : 15 oui / 10 non

Concernant la gestion de l'AMAP, vous avez l'impression que :



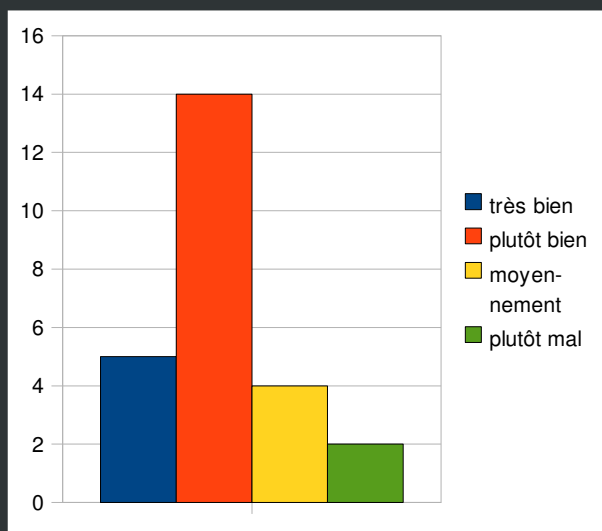
Dixième Inter AMAP® Béarn



1. FONCTIONNEMENT DE L'AMAP

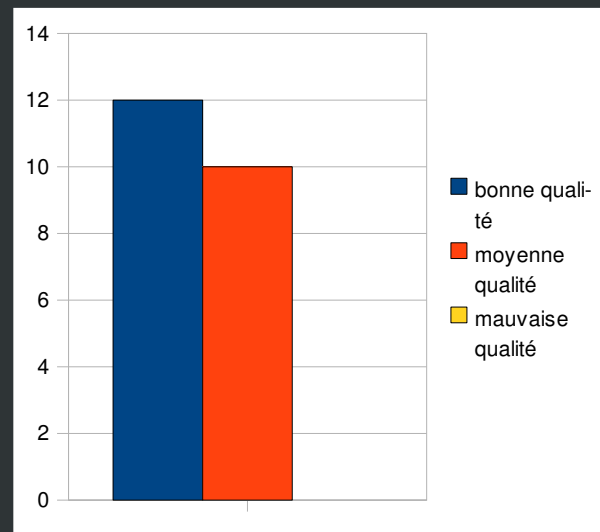
Outils d'information de l'AMAP

	oui / non	
Feuille de chou	7	18
Blog, site internet	10	14
Liste de diffusion	18	7
Rythme de diffusion satisfaisant	18	5



L'information circule-t-elle ?

Les outils de communication



Y a-t'il des informations pas ou peu relayées ? 10 oui / 10 non

Dixième Inter AMAP® Béarn

1. FONCTIONNEMENT DE L'AMAP

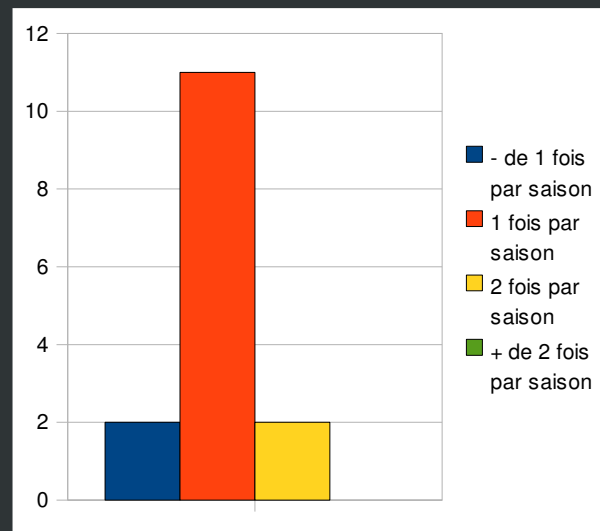


Mise en place d'enquêtes de satisfaction

Mise en place d'enquêtes de satisfaction ?

14 oui / 11 non

Si oui, périodicité :



Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Fonctionnement de l’Amap” du questionnaire

- dons des produits non récupérés par les amapiens : *en contact avec des banques alimentaires, des associations caritatives, dons aux producteurs présents, rachat par un amapien présent reversé à la caisse de l’Amap*
- le fonctionnement des Amap : demande à se caler au cours du temps – dans les Amap ayant répondu au questionnaire plus de la moitié ont un an ou moins d’existence
- l’association de fait nous a été préconisée par Daniel Vuillon lors de sa venue en 2004 pour favoriser les décisions concertées, répartir les responsabilités, éviter les enjeux de pouvoir
- en association déclarée : il est nécessaire dans les statuts de faire référence à la marque déposée Amap

Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Fonctionnement de l’Amap” du questionnaire

- **demandes d’éclairage sur les aspects juridiques** : *responsabilité sur le lieu de distribution ...* Une formation au niveau des relais Amap Aquitaine est prévue le 8 février 2010 (report du 30/11/09). Un compte-rendu pourra donc être présenté à l’inter Amap de février 2010.

- **la taille des Amap** : *La quantité de travail pour faire fonctionner l’Amap est mis en corrélation avec la taille de l’Amap. De la même manière que l’on privilégie les petites et moyennes exploitations ne devons-nous pas privilégier des petites et moyennes Amap ?*

Chaque Amap est autonome sur ces décisions là. Les essaimages sont initiés par les Amap. Chacun doit privilégier la convivialité et la qualité des échanges : pour cela, il faut qu’un maximum de volontaires s’impliquent.

Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Fonctionnement de l’Amap” du questionnaire

- relation producteurs et Amap : - *nécessité d’une confiance et entente pour la durée et l’échange dans le partenariat – le système de contrat permet ses relations particulières, ce que ne permet la vente directe en marché, à la ferme ...* - **besoins d’outils pour l’évaluation des prix** (première formation d’échanges entre producteurs laitiers Amap prévue en octobre 2009, sur les coûts de production et la valorisation)

- Les producteurs ne peuvent pas être adhérents de l’Amap : l’activité de l’association loi 1901 ne doit pas enrichir l’un de ses membres directement ou indirectement.

- Outils d’information des Amap : - *lorsque tout le monde se connaît les informations passent bien – il est demandé aux producteurs d’être plus pédagogues – il ne doit être utilisé que Internet comme vecteur*

Il est ressorti l’intérêt de réaliser un blog « Amap Béarn » : un groupe doit se constituer pour ce travail.



2. SENSIBILISATION ET SUIVI DES PROJETS DES PRODUCTEURS PARTENAIRES

Visites de fermes, place à la sensibilisation et aux débats

moments et/ou moyens
d'expressions pour
les fermes partenaires ?

oui/non

19 5

l'AMAP se tient-elle informée
des projets/évolutions
des fermes ?

20 4

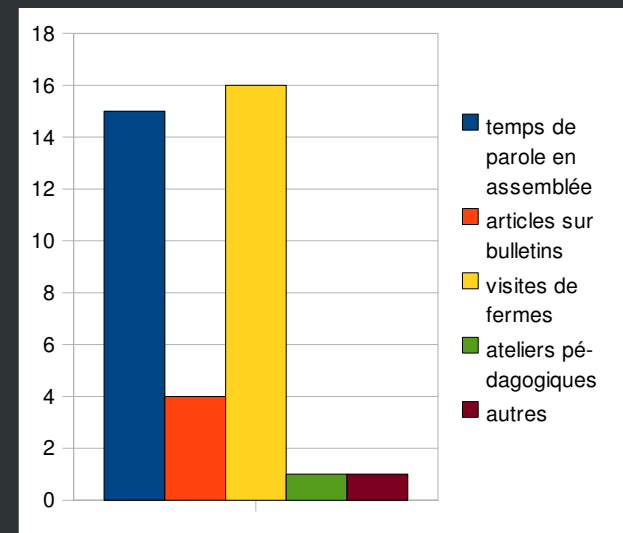
connaissances des contrats
d'objectifs des producteurs ?

12 14

Influence des choix dans la
gestion des fermes ?

17 7

Si oui :



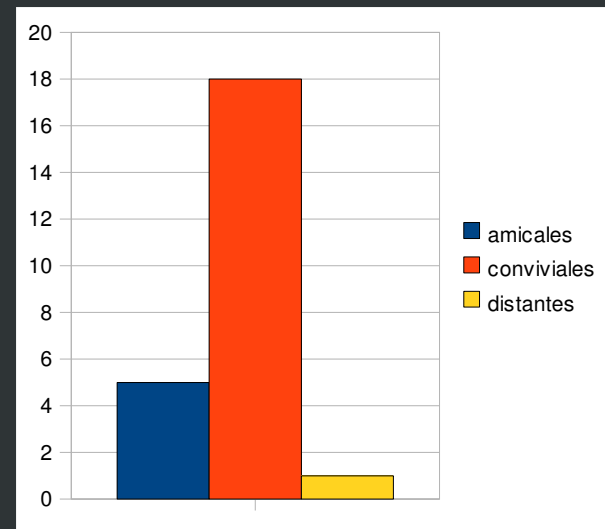
Dixième Inter AMAP® Béarn



2. SENSIBILISATION ET SUIVI DES PROJETS DES PRODUCTEURS PARTENAIRES

Convivialité au sein de l'AMAP

Relations entre amapiens :



L'AMAP a-t-elle menée des actions pour favoriser la convivialité ? 15 oui / 3 non

Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Sensibilisation et suivi des projets des producteurs partenaires” du questionnaire

- informations sur les agriculteurs partenaires : réponses très irrégulières

La définition des fermes nécessite de s'approprier un vocabulaire précis (document distribué définissant les différentes agricultures – ci-joint au courriel). Notre travail sur la définition des fermes et des contrats d'objectifs producteurs Amap sont primordiaux pour la valeur et la crédibilité des Amap : **ce sera le sujet de la prochaine inter-Amap Béarn**

- **création d'une liste donnant les producteurs présents pour chaque Amap**

- exemples d'évolution citées : - *diversification des produits proposés – amélioration des pratiques (moins de pesticides, achat d'un séchoir à maïs, achat de poussins de 1j) – soutien d'installation – investissement dans des filets para-grêle, ateliers de transformation – diminution du nombre de traites vaches*

Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Sensibilisation et suivi des projets des producteurs partenaires” du questionnaire

- les évolutions souhaitées : *recherche d'aliments bio pour les animaux - sortir des habitudes de la grande distribution – communiquer sur les aléas de la production – être plus dans une attitude de pédagogue que de défense vis-à-vis des remarques des amapiens.*

- actions menées au sein des Amap pour la convivialité :
Hèsta, Soup'party, pique-nique, casse-croûte, repas, apéritifs, bouffes, pots, buffets, vin chaud

*Dégustation, distribution apéritive, distributions festives, rencontre au café
Randonnées, visites, cueillette, foin, musique*

*Chaque nouveau membre est accueilli personnellement
Nettoyage d'un espace pour mise en place du lieu de distribution*



3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Formalisation et respect des contrats à chaque saison

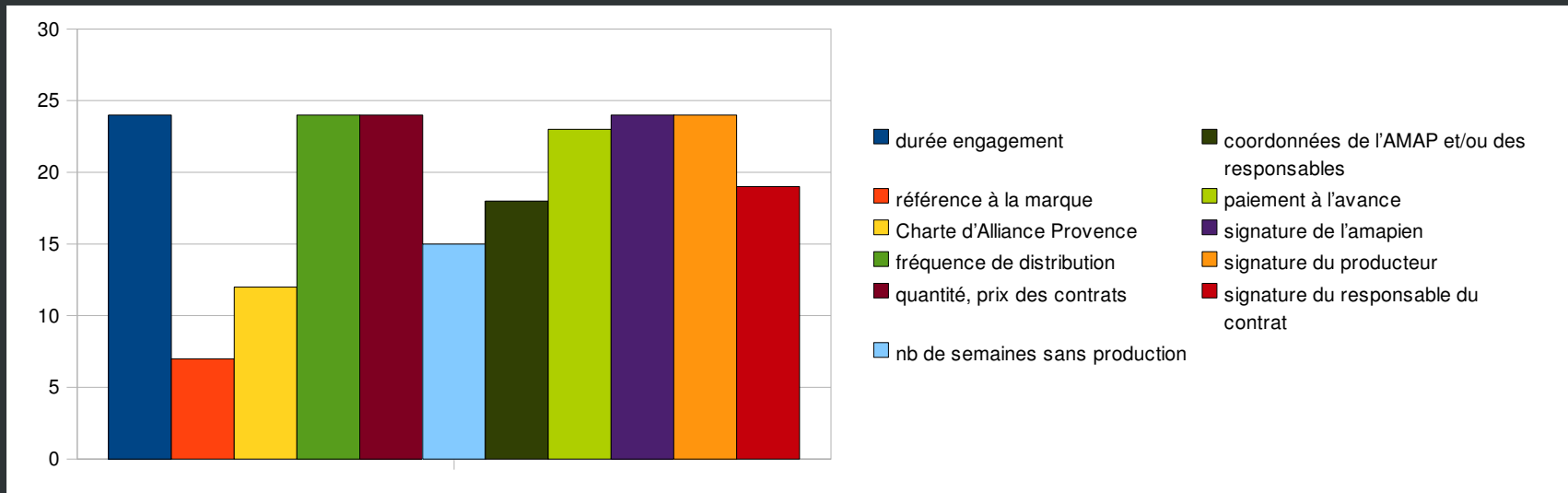
	oui / non	
Contrat signé entre chaque producteur et consommateur ?	25	
Visite de ferme en amont du contrat ?	25	
Responsables de l'AMAP, rédacteurs ?	25	
Fréquence de distribution régulière ?	21	4
Fréquence de distribution laissée au choix ?	7	17
Responsabilisation des amapiens pour les absences ?	21	2
Produits échangés sous contrat avec pré-achat ?	21	2



3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Formalisation et respect des contrats à chaque saison

Éléments apparaissant sur le contrat :

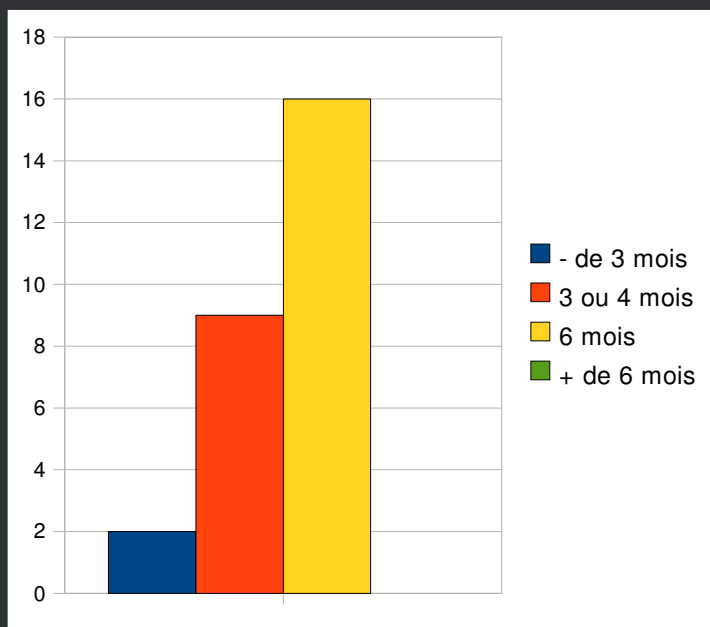




3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Formalisation et respect des contrats à chaque saison

Durée du contrat avec les producteurs partenaires :



Dixième Inter AMAP® Béarn



3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Paiement à l'avance d'une partie de la récolte

oui / non

Règlement à l'avance ?

25

Collecte par les référents de l'AMAP ?

25

Chèques libellés à l'ordre du producteur ?

25

Aide de l'AMAP envers les producteurs
matérielle / humaine / morale

oui / non

11 12

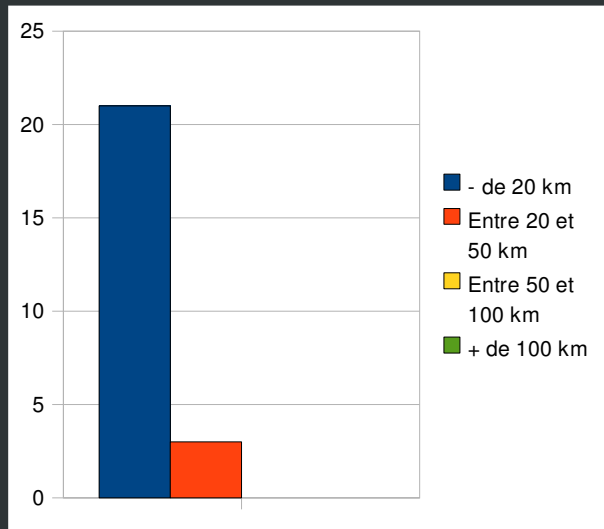
Dixième Inter AMAP® Béarn



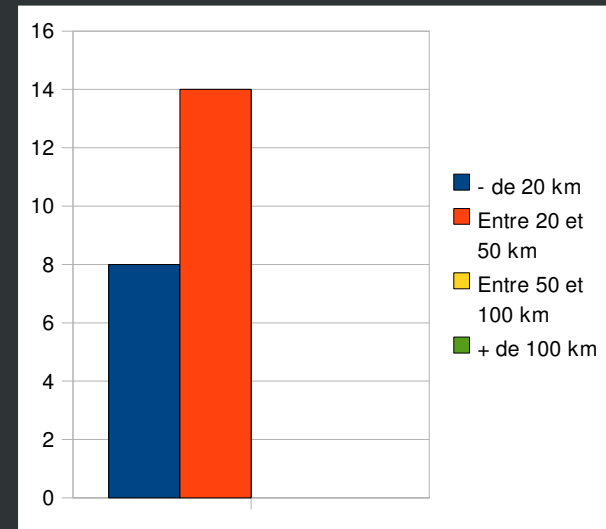
3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Proximité avec les producteurs

Distance moyenne entre consommateurs et lieu de distribution :



Distance moyenne entre producteurs et lieu de distribution :



Dixième Inter AMAP® Béarn



3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Proximité avec les producteurs

Producteur le plus proche :
moyenne : 6,78 km
(écart de 0 à 30 km)

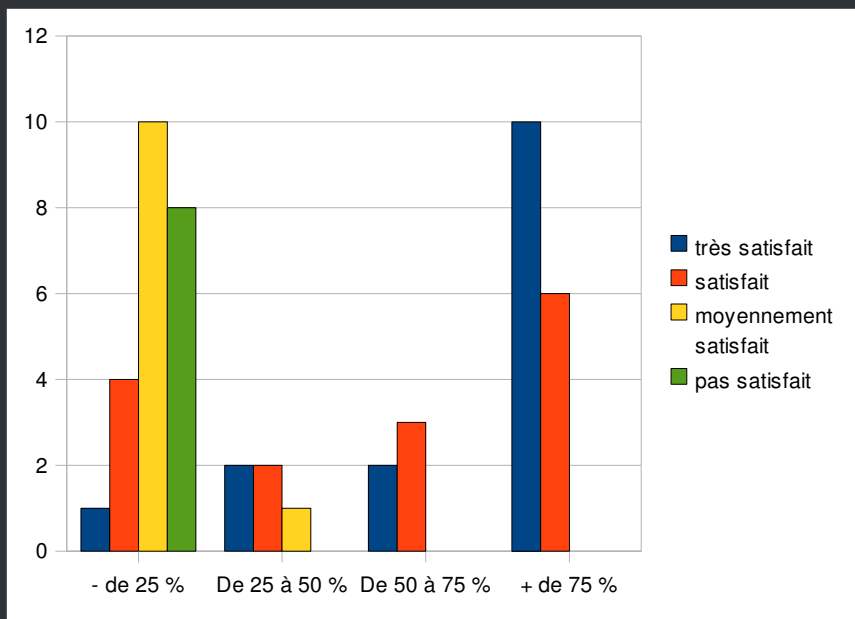
Producteur le plus éloigné :
moyenne : 36,54 km
(écart de 15 à 100 km)



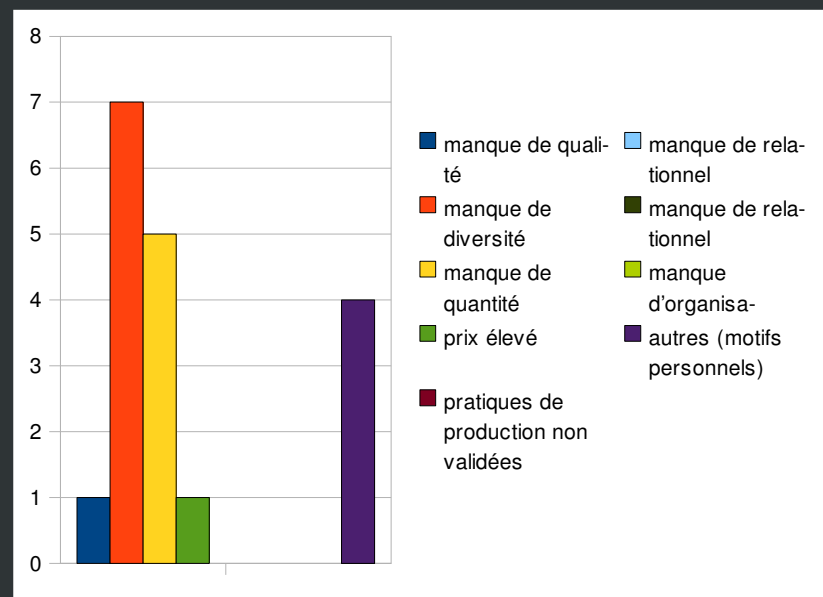
3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Évaluation des contrats

Satisfaction des consommateurs



Raisons des insatisfactions



Dixième Inter AMAP® Béarn



3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

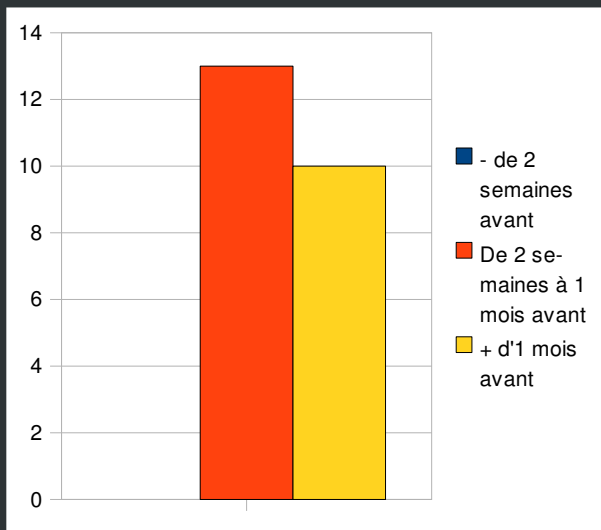
Prix équitable

Les prix sont justes ? 22 oui / 1 dans certains cas

Travail sur le calcul du “prix juste” ? 11 oui / 13 non

Reconduction et modification du contrat

Combien de temps avant la fin du contrat, ce dernier est-il rediscuté ?



Dixième Inter AMAP® Béarn

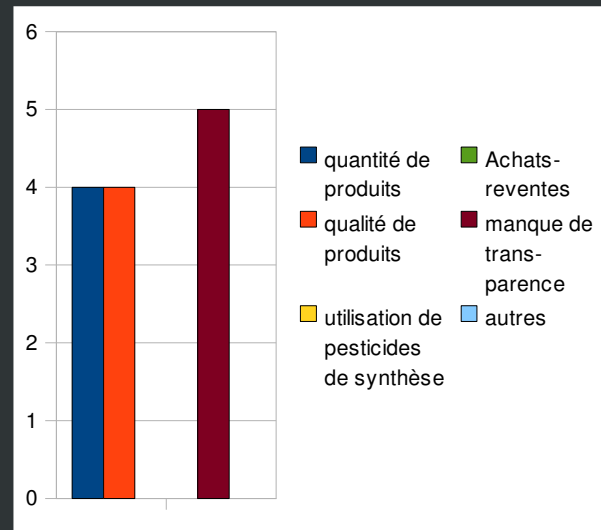


3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Reconduction et modification du contrat

Séparation avec un producteur ? 9 oui / 15 non

Si oui, pour quelles raisons ?



Dixième Inter AMAP® Béarn

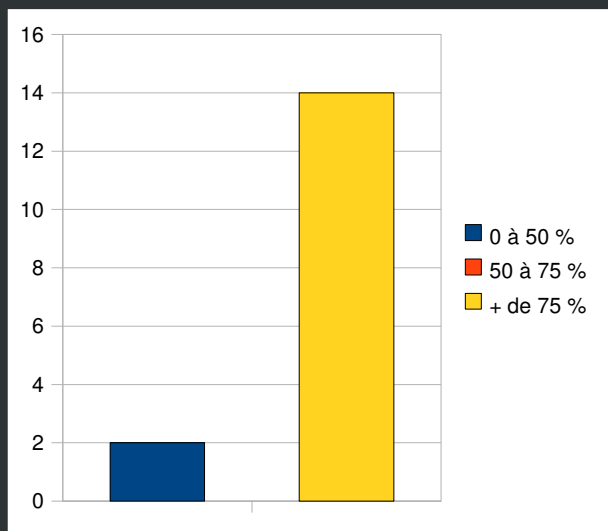


3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Durabilité et pérennité du contrat

Pourcentage de renouvellement, correct ? 19 oui / 1 non

De quel ordre est-il ?



Âge du partenariat entre l'AMAP et les producteurs : (en nb de citations)

68 à – de 1 an

12 de 1 à 3 ans

30 de + de 3 ans

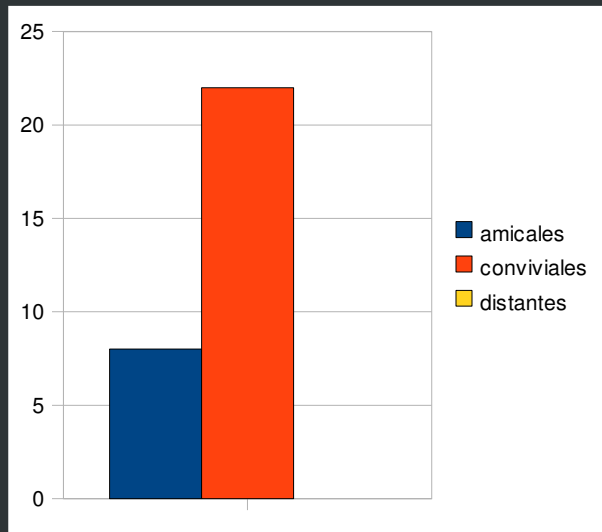
Dixième Inter AMAP® Béarn



3. PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Durabilité et pérennité du contrat

Les relations avec les producteurs sont ?

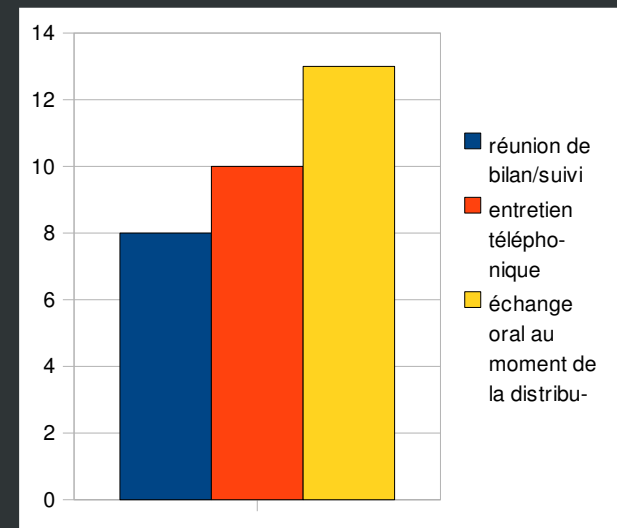


Pensez-vous que l'AMAP maintiendra son partenariat dans les 3 prochaines années ? 22 oui

Transparence avec le producteur sur la vie de l'AMAP

Évaluation partagée du contrat avec le producteur ? 15 oui / 8 non

Si oui, sous quelle forme ?



Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Partenariat entre producteurs et consommateurs” du questionnaire

- système de contrat respecté (attention toutefois aux écarts signalés avec vente au déballage et/ou absence d’engagement mutuel)
- variation au niveau des fréquences de distribution : le contrat Amap ne permet pas que chaque amapien s’arrange avec le producteur sur les dates où il sera livré ou non. **Le principe est une fréquence de distribution régulière et une quantité régulière sur la durée du contrat.** Le contrat doit être simple, donc le moins individualisé possible. La diversité est proposée en colis ou en alternance.

A chaque amapien ensuite de se responsabiliser sur ses produits et de leur trouver reprenneur en cas d’absence.

L’Amap ne peut pas être « l’épicerie ». D’autres systèmes existent (groupement d’achat, coopérative de consommateurs, ...).

Le système de contrat Amap est au coeur des changements aussi bien côté producteurs que consommateurs.

Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Partenariat entre producteurs et consommateurs” du questionnaire

- Aide de l’Amap envers des producteurs :

- *remise en état après la tempête, après la grêle – partage des produits disponibles entre amapiens – aides à la récolte (voir assurance bénévoles des producteurs) – signature d’engagement pour des dossiers d’installation – différentes dispositions prises après une grêle sur fruits, une tempête et une listeria sur fromage*

(Exemple des Amap de Gan, d’Ogeu les Bains, de Jurançon et de Serres-Castet)

- **Proposition d’établir une caisse solidarité Amap** : modalités de fonctionnement et responsables à définir au sein du réseau

Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Partenariat entre producteurs et consommateurs” du questionnaire

- discussion sur la distance maximale entre une Amap et un producteur :

afin que l'on soit bien dans un partenariat de proximité (visite de la ferme possible par l'ensemble des amapiens ainsi que le suivi du contrat d'objectif) et au vu des réponses de l'enquête, la distance maximale est proposée à 100 km.

- pour soutenir les agriculteurs tout en restant dans le cadre d'un contrat économique, nous avons besoin de l'établissement spécifique des prix en cohérence avec les charges de chaque ferme.

Le partenariat doit permettre d'éviter les paniers vides (engagement du producteur à produire hors aléas) et les achat /revente (engagement de l'amapien sortant d'un système de consommation classique).

Des comparaisons sont réalisées avec les prix des marchés, des producteurs fournissent leur prix détaillé par produit : sans élément sur les coûts de production des fermes.

Dixième Inter AMAP® Béarn



Commentaires de la partie “Partenariat entre producteurs et consommateurs” du questionnaire

- contrat non renouvelé : *par choix du producteur pour se recentrer plus proche de chez lui – par choix de l’Amap avec un producteur absent des distributions et ne répondant pas aux sollicitations*
- beaucoup de nouveaux producteurs en Amap sur cette dernière année :
nécessité de mettre à jour l’élaboration des contrats d’objectifs des fermes en
Amap
- la pérennité des Amap :
- *nécessite de s’améliorer dans le respect de la charte (fonctionnement, contrat d’objectifs) – les partenariats avec les agriculteurs s’arrêtent si les producteurs n’accèdent pas aux demandes d’évolution – discussions permanentes*

Dixième Inter AMAP® Béarn



Les échanges se sont poursuivis avec un « planteur » (merci Jean-Jacques) et casse-croûte (merci à tous).

Cette interAmap Béarn a été préparée par le relais Amap Béarn (Perrine, Monique, Geneviève, Emmanuelle, Christian, Jean-Louis, Jean-Jacques) et accueillie par l'Amap Pau-Tiron à laquelle se sont jointes les Amap de Pau Pépinière et Pau Las Branas.

A l'occasion de cette inter Amap, 2 professeurs de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ont présenté le projet d'enquête engagé en partenariat avec le Civam / relais Amap Béarn. Des étudiants de licence de géographie seront amené à contacter consommateurs et producteurs des AMAP du Béarn, dans le cadre de leur enseignement « Méthodes d'enquête en sciences sociales ». Cet enseignement est encadré par leur enseignante, Hélène Douence, maître de conférences en Géographie.



Dixième Inter Amap Béarn
vendredi 25 septembre 2009 à Pau
Bilan résumé de la présentation et du compte-rendu
amapbearn@amap-aquitaine.org - 05 59 84 70 63

Nécessité d'éclairages juridiques : une formation est prévue pour les animateurs des relais Amap Aquitaine le 8 février 2010 sur cet aspect

Besoin d'outils pour l'évaluation des prix : travail d'échange et formation sur les coûts de production entre producteurs engagés en Amap avec le Civam (rencontre entre éleveurs laitiers : le 23/10/09 – autres rencontres à suivre)

Création d'un blog amap-bearn : Marc et Bruno



Qui souhaite participer au groupe de travail ? (cahier des charges, mise en oeuvre, administration)

Création d'une liste des producteurs des Amap et de leurs Amap partenaires : Perrine et Nicolas

Ecarts par rapport aux principes de fonctionnement des Amap

Une Amap (marque déposée) répond à une Charte qu'il convient de respecter : ce sont les modalités de fonctionnement qui font l'intérêt des systèmes. « Amap » est un des systèmes, d'autres existent et peuvent être utilisés. En Amap : pas de vente au déballage, ni d'achat groupé sans contrat, un engagement régulier sur la durée, des contrats simples avec des agriculteurs, une responsabilisation de chacun pour récupérer ou faire récupérer ses produits et pour participer à la vie de l'association, ...

Les Amap s'engagent auprès des fermes de proximité, pour indication, suite au résultats de l'enquête, il est proposé un maximum 100 km entre le lieu de distribution et la ferme.

Création d'une Caisse de Solidarité : Cette caisse sera constituée des apports des Amap du Béarn (exemple 1 € / famille / an) et devra être gérée par un ou deux responsables d'Amap (aide financière en cas de répétition d'aléas sur une ferme).



Qui souhaite participer au groupe de travail ? (cahier des charges, gestion des entrées – sorties)

Prochaine Inter Amap : vendredi 12 février 2010 à partir de 18h à Monein
(thème : les contrats d'objectifs des fermes en Amap)

Entre temps bonne fin d'année 2009 à toutes et à tous !